

## COMMUNE DE VERNIER

### PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

#### **Cohabitation des mobilités douces sur les trottoirs**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Ces dernières années, depuis le vote de l'initiative 144 en 2012, les pistes cyclables se sont multipliées de façon spectaculaire à Genève. D'une situation pratiquement anecdotique autrefois (2 pistes : route Suisse et quai de Coligny), ces voies de communication ont désormais envahi nos rues, mais surtout et plus remarquablement nos trottoirs. La bonne nouvelle, c'est qu'elles sont employées de façon proportionnelle aussi.

Cela pose parfois des craintes et des conflits nouveaux entre les différents usagers. En effet, le mélange des piétons, cyclistes, trottinettes et autres engins sur les zones mixtes, pose le problème de l'attention des uns envers les autres. Un piéton se sent en sécurité légitime exclusivement sur le trottoir, et le cycliste est en droit de rouler sur ce même trottoir. La situation s'aggrave encore aux arrêts de bus, où l'attention est encore plus morcelée lors de l'arrivée d'un bus. Les sonnettes des vélos (qui ne sont même plus obligatoires comme équipement) ne sont que rarement entendues (walkmans et téléphones mains libres n'aident pas), et si elles sont entendues, elles sont souvent perçues comme une agression.

Sans transformer radicalement les trottoirs et multiplier les panneaux, quelques **marquages au sol** bien étudiés pourraient rappeler aux usagers la présence des uns et des autres aux endroits conflictuels. Une étude de ce qui serait raisonnablement réalisable et utile pourrait mener à l'exécution de projets ponctuels, pour pacifier et sécuriser la cohabitation des mobilités douces.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

#### **invite le Conseil administratif :**

- 1 à identifier les lieux de conflit entre piétons et cyclistes, et étudier la mise en place de signalisations supplémentaires aux endroits problématiques ;
- 2 à revenir vers le Conseil municipal avec les résultats de cette étude et des propositions raisonnables de marquages supplémentaires.

Johan MARTENS et Pablo MARIN  
Conseillers municipaux